COMMUNE DE TARENTAISE
JANVIER 2015

Bref Infos

Le mot du Maire

Avant toute autre chose, permettez-moi de vous présenter, au nom du conseil municipal, du CCAS et de moi-même, tous nos vœux de bonheur, de plaisir, de réussite dans tous les projets que vous entreprendrez et surtout nos meilleurs vœux de santé pour cette année 2015.

L'année 2014 a été celle du renouvellement de l'équipe municipale, composée de personnalités d'horizons et de professions diverses, ce qui en fait sa richesse, notamment dans les échanges, les débats, les idées qu'elle propose pour que des projets puissent se concrétiser.

Nous avons aujourd'hui un peu plus de cinq ans maintenant pour réaliser ces projets dans un contexte où nos dotations vont baisser et nos charges augmenter, mais nous restons optimistes et continuerons à agir pour le bien de notre village et de ses habitants.

Des réalisations ont déjà vu le jour depuis mars 2014.

Le sentier des planètes, qui a été inauguré le 12 septembre dernier en votre présence ainsi que celle d'élus : Jean GILBERT, conseiller Général du canton, Stéphane HEYRAUD, président de la CCMP, le parrain du sentier, M. HANSALI, ainsi que les représentants de la maison des jeunes et de la culture de Saint-Chamond qui nous ont bien épaulés dans la démarche.

Les mardis des retraités avec l'appui de la commission lien social et en rapport avec les souhaits de nos ainés de se retrouver autour d'un moment de convivialité.

Le site internet que vous pouvez maintenant consulter pour avoir les informations que vous souhaitez : à ce propos, n'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre toute information utile à mettre sur notre site.

Les travaux de la route des Palais qui a été sécurisée sur toute sa longueur dans la commune.

L'individualisation d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite, étant entendu que les projets concernant l'accessibilité seront intégrés dans notre contrat communal d'aménagement (COCA).

Le renouvellement en termes de personnel du secrétariat avec Véronique BRUYÈRE et Hélène FAUX aux manettes.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place dès septembre d'activités telles que musique, théâtre, lecture et même apprentissage du chinois.

Je voudrais remercier vivement les associations de notre village qui, par leur engagement quotidien, œuvrent pour vous offrir des activités diverses en faisant participer petits et grands : je pense au COT avec ses interventions les mardis et les fins de semaine, à l'APE qui permet par son aide financière la concrétisation de certains projets scolaires, à Tarentaise jeux qui nous permet de découvrir de nouveaux jeux, au TAD pour l'organisation de ses diverses activités.

Je remercie également l'association de la chasse qui a organisé cette année un dimanche d'initiation qui a permis aux participants de découvrir une activité méconnue de beaucoup d'entre nous.

Je souhaite également saluer les compétences de nos artisans et de nos entreprises locales qui, par leur dynamisme et leur savoir-faire, contribuent au développement de notre commune.

Je souhaite aussi remercier les membres du conseil municipal pour leur disponibilité, leur rigueur dans le travail et leur esprit solidaire. J'y associe évidemment le personnel communal qui, par son engagement, participe activement à la vie de notre commune.

Je souhaite enfin dire très sincèrement un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour la commune : les associations, mais aussi les bénévoles, et notamment les bénévoles de la bibliothèque. Je souhaite que ce mouvement continue, et même s'amplifie pour le bien-vivre dans notre village.

Notre village est en effet l'affaire de tous, et pas uniquement l'affaire d'une équipe municipale et de quelques personnes de bonne volonté.

Nous vivons actuellement dans un contexte difficile, contexte économique mais aussi contexte social où l'individualisme prime trop souvent sur la notion de partage. Nous devons remettre de la solidarité dans notre quotidien, imaginer de nouvelles formes de coopération, développer la communication et je compte sur vous tous pour développer ce lien social qui nous permettra de réaliser de grandes choses et de faire de plus en plus de notre village un endroit où il fait bon vivre.

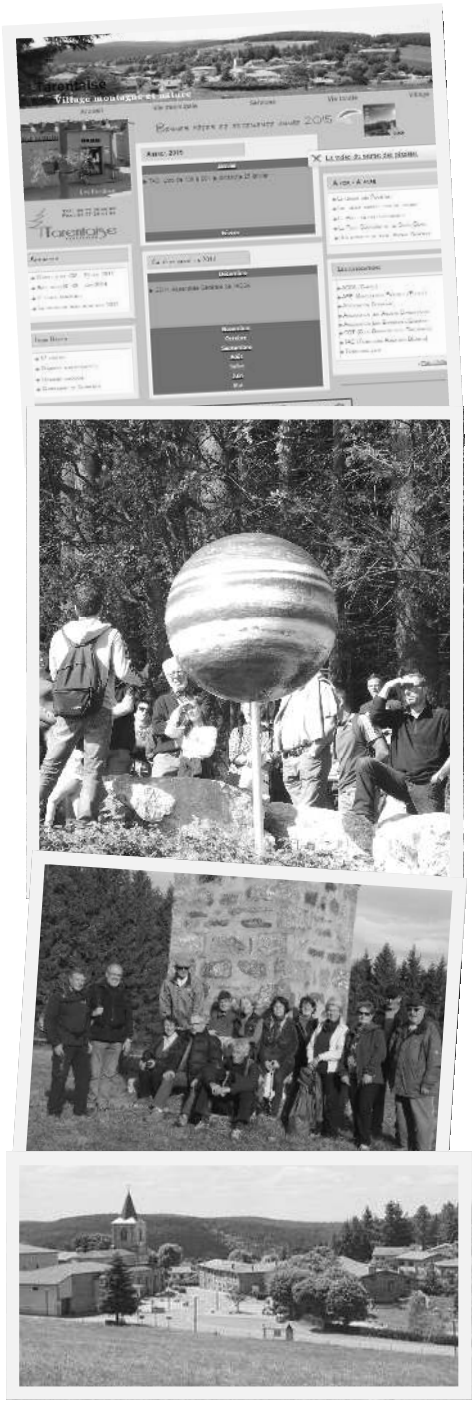

Enfin, je tiens à m'exprimer sur ce que nous avons vécu récemment, sur cette violence des derniers jours.

J'ai été personnellement choquée comme beaucoup d'entre vous, j'en suis sûre, par les événements qui se sont produits et ont été rapportés par les médias.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce que l'on peut lire dans tel ou tel organe de presse, massacrer délibérément des journalistes réunis en conférence de rédaction et abattre froidement des policiers chargés de la sécurité des personnes, c'est attaquer la liberté de s'exprimer et de critiquer, c'est attaquer la démocratie, c'est attaquer la République.

À travers leur plume, ces journalistes mettaient le doigt sur les maux de notre société. Ils étaient certes provocateurs mais cette provocation, dans les limites du droit, doit pouvoir continuer.

Nous déplorons à ce jour le décès de 17 personnes tuées par des fanatiques. Ayons aujourd'hui une pensée pour leur famille et leurs proches en ce moment douloureux.

Ainsi, ensemble, nous devons être unis pour défendre nos valeurs et cette liberté d'expression qui est un des fondements de notre société.

Et ne nous trompons pas de combat, ne faisons pas d'amalgame.

À ce propos, je veux remercier tout particulièrement celles et ceux qui ont souhaité être solidaires jeudi soir 8 janvier en se réunissant pour un moment de recueillement sur la place de la mairie : je n'ai hélas pas pu y participer mais croyez bien que j'étais de tous cœur avec eux.

Je terminerai en renouvelant au nom des membres du conseil municipal et du CCAS tous nos meilleurs vœux pour l'année 2015 avec une pensée toute particulière pour ceux qui, du fait de problèmes de santé, n'ont pu se joindre samedi 10 janvier à la cérémonie des vœux et au repas de nos aînés.

Avec mes amitiés

Évelyne ESTELLÉ

Vie communale

Une nouvelle secrétaire de mairie

Vous l'aurez peut-être constaté par vous-même, il y a eu du changement au secrétariat de mairie.

Madame Nadine MAILLAFET étant arrivée le 30 septembre dernier au bout de son contrat de trois ans, nous avons dû procéder à un recrutement.

Une commission a été mise en place et a reçu cinq candidatures conformes. C'est finalement madame Véronique BRUYÈRE qui a été retenue compte tenu de ses compétences et de ses capacités relationnelles.

Pour des raisons administratives, elle n'a pas pu prendre immédiatement la suite de madame MAILLAFET. De ce fait, il y a eu un intérim d'un mois assuré par madame Sabrina CORNUT.

Depuis le 1er novembre, c'est bien madame BRUYÈRE qui assure le secrétariat de mairie, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique avec complément assuré par madame Hélène FAUX.
Dès que le comité médical lui en donnera l'autorisation, madame BRUYÈRE prendra ses nouvelles fonctions à temps complet.

Travaux de voirie

L'été est la période idéale pour effectuer les travaux d'entretien de la voirie communale. Cette année, le conseil municipal a décidé de concentrer ses efforts sur la route des Palais et, pour la partie marquage, sur le centre du village.

Dans un premier temps, il était nécessaire de refaire la totalité du revêtement de la portion allant du carrefour avec la place de la Mairie (vers le lavoir) et le lieu-dit « la Croix des Rameaux ».

Ce travail a été confié à l'entreprise Eiffage. La partie la plus spectaculaire, la pose de l'enrobé, s'est déroulée le jeudi 24 juillet.

Comme prévu, il a été procédé ensuite à la partie marquage au sol, travail confié à la société Condamin avec :

- reprise du marquage au sol place de la Mairie, rue Charles Exbrayat, parking et passage piétons près de l'école, chemin de la Lumière du Matin, chemin de la Côte des Pins, chemin du Sapillon, montée des Soleils de l'Automne, sans oublier la route départementale dans sa traversée de l'agglomération ni l'emplacement pour le camion épicerie ;

- traçage complet de l'axe médian de la route des Palais et marquage des intersections avec les autres voies ouvertes à la circulation publique.

Élagage des arbres et taille des haies

Voisinage : le point sur les obligations.

Il est rappelé une fois de plus qu'il est obligatoire de procéder périodiquement à l'élagage des arbres et à la taille des haies en limite des propriétés voisines ou des voies publiques.

Haies ou arbres plantés à proximité d'une voie ouverte à la circulation publique

Il est essentiel qu'il n'y ait aucun dépassement sur l'emprise de la voie concernée (voie communale ou chemin rural). Il appartient aux propriétaires ou occupants concernés de faire le nécessaire afin que la circulation automobile sur les voies en question ne soit pas gênée et que la sécurité des piétons puisse être assurée en toutes circonstances.

La commune compte sur la sagesse des habitants pour procéder aux travaux qui s'imposent.

Toutefois, s'il apparaît que les travaux d'élagage d'arbres ou de taille de haies n'ont pas été effectués par les intéressés, le maire a la possibilité, après mise en demeure restée sans effet, de faire procéder aux frais des personnes concernées aux opérations nécessaires (articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales pour les voies communales et article D 161-24 du code rural et de la pêche maritime pour les chemins ruraux).

L'article R 116-2 du code de la voirie routière lui permet en outre, s'agissant des voies communales, d'infliger une contravention de 5e classe à ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Entre deux propriétés privées

Dans le cas d'une haie mitoyenne, chaque occupant doit tailler la moitié se trouvant de son côté, y compris la partie horizontale supérieure.

Pour ce qui concerne les arbres et les haies non mitoyennes, c'est le propriétaire ou l'occupant du terrain concerné qui a le devoir de procéder à l'élagage ou à la taille, étant entendu que les feuilles ou branches ne doivent pas dépasser sur la propriété du voisin. Peu importe en l'occurrence que les plantations en question aient plus ou moins de trente ans. Pour procéder aux travaux, il sera très probablement nécessaire de demander au voisin l'autorisation de pénétrer sur sa propriété.

Il est rappelé que l'article 671 du code civil prévoit que les plantations réalisées près de la limite de la propriété voisine doivent l'être à une distance d'au moins deux mètres de la limite séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et d'au moins un demi-mètre pour les autres plantations.

Fleurissement

Que devient l'appartement de l'école ?

Vous le savez sans doute, il y a dans les bâtiments de notre école du Sapin géant un appartement jadis utilisé pour le logement d'un instituteur. Depuis un certain nombre d'années, les instituteurs ayant été remplacés par les professeurs des écoles et ceux-ci n'ayant plus droit à un logement, l'appartement a été loué contre paiement d'une indemnité d'occupation à des personnes n'ayant pas forcément de lien ni avec l'école ni avec la commune.

Le dernier occupant ayant récemment quitté les lieux, et afin de rendre ceux-ci plus attrayants, le conseil municipal a décidé d'effectuer quelques travaux de rénovation comprenant entre autres la réfection des revêtements muraux, le remplacement de l'évier et la restauration de la salle de bains.

Le montant de l'indemnité d'occupation sera décidé par le conseil municipal très prochainement, une fois les travaux terminés.

Fiscalité

Point sur la taxe d'aménagement (TA)

Au 1er janvier 2015, la TA se substitue à la taxe locale d'équipement, à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, à la taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et au programme d'aménagement d'ensemble.

La TA s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagement de toute nature soumises à un régime d'autorisation sous réserve des exonérations. Elle est exigible à la date de la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménagement.

La taxe est composée de 3 parts

⑤ communale,
⑤ départementale
⑤ Régionale. (Cette dernière concerne uniquement la région Ile de France).

Elle est instaurée automatiquement dans les communes avec un PLU.

L'assiette de la TA se compose de deux éléments : la valeur de la surface de construction et la valeur des aménagements et installations.

Pour 2014, le tarif par m2 s'élevait à 712€. L'assiette de la TA est composée de la surface taxable et de la valeur des aménagements et installations :

⑤ Surface taxable x valeur forfaitaire x taux fixé par la commune

Comment se calcule la surface de plancher ?

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

⑤ Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur

⑤ Des vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs

⑤ Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1.80m.

Pour certains aménagements, la valeur se détermine de manière forfaitaire (emplacement de tentes, caravanes, habitations légères de loisir, piscines, éoliennes, panneaux photovoltaïques, aires de stationnement…)

Maintien du taux actuel

Le conseil municipal, lors de sa séance du 20 novembre dernier a décidé le maintien à compter du 1er janvier 2015 du taux actuel, soit 2 %, de la part communale de la taxe d'aménagement avec les exonérations suivantes :

⑤ abattement de 25 %.pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État hors du champ d'application du PLAI ;

⑤ exonération pour les locaux à usage industriel ou artisanal ;

⑤ exonération pour les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² ;

⑤ exonération pour les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme et ne bénéficiant pas de l'exonération totale.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter en mairie au 04 77 20 40 98.

Enfance - Scolaire

Découvertes variées à travers les TAP

Depuis la rentrée de septembre, le conseil municipal de Tarentaise a mis en place les temps d'activités périscolaires (TAP) dans le cadre des nouveaux horaires en rapport avec la nouvelle loi «Peillon».

Les activités proposées aux enfants entre 15h30 et 16h30 sont les suivantes.

- Les lundis, pour les élèves inscrits à cette activité, musique avec M. BONURA en alternance avec des activités manuelles.
- Les jeudis, dans les mêmes conditions, théâtre avec madame GRANJEAN. Les semaines où l'activité théâtre ne peut avoir lieu en raison de l'indisponibilité de l'animatrice, le théâtre est remplacé par une activité lecture à la bibliothèque, activité prise en charge par les bénévoles de la petite bibliothèque de Tarentaise.
- Les lundis et jeudis pour ceux qui sont inscrits aux activités mais ne participent pas aux séances de musique ou de théâtre, ainsi que les autres jours pour tous les inscrits, Mmes DUVERNEY et BRIGNON, Christine et Anaïs pour les intimes, proposent des activités manuelles diverses permettant aux enfants de peindre, coller, découper, construire, etc.

M. BESSON a par ailleurs proposé une initiation au chinois à tous les enfants de la classe des grands curieux d'approcher cette langue tellement différente de la nôtre.

Ces premiers mois de TAP ont ainsi permis d'offrir aux élèves qui le souhaitaient la possibilité de découvertes variées en accord avec l'esprit de la réforme mise en place dans les écoles dès le début de cette année scolaire.

Cette nouvelle année 2015 permettra peut-être à d'autres initiatives de voir le jour qui viendront compléter les activités existantes, profitant pleinement des nouvelles possibilités offertes par cette réforme.

Spectacle de Noël

L'APE de Tarentaise ainsi que le conseil municipal se sont associés afin de proposer un moment de détente et de joie pour les enfants de l'école avant les fêtes de Noël.

C'est ainsi que mardi 16 décembre, un duo de clowns (Pascaline GRANJEAN et Adrien PEREZ) ont officié sous le signe du théâtre.

Le spectacle a été très applaudi. Puis, de façon improvisée, des cadeaux et des friandises ont été distribués par les acteurs de la part de la mairie (un cadeau collectif pour l'ensemble de l'école et un sachet par enfant composé de papillotes, mandarines et Père Noël en chocolat).

De beaux souvenirs pour tous les enfants de notre école !

Contrat Enfance Jeunesse

Le 24 novembre 2014 de 9h30 à 11h, a eu lieu un temps collectif sur la commune de Tarentaise. Lors de cette animation proposée par le relais Assistants Maternels Parents Enfants, quatre assistantes maternelles du territoire et 11 enfants se sont retrouvés autour d'une séance de motricité animée par l'association Pirouettes et Comptines de Villars.
Ces rencontres qui ont lieu environ 2 à 3 fois par an permettent aux assistantes maternelles et aux enfants de se retrouver. Lors de ce temps, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ont pu ramper dans les tunnels, grimper sur les escaliers et les tapis, se reposer et découvrir le toucher avec des marrons, danser avec des petites maracas, se retrouver ensemble sous le parachute, et découvrir lors d'un temps plus calme la chanson « du ver de terre ». Ces temps permettent aux professionnels de se rencontrer et aux enfants de se sociabiliser tout en découvrant un nouvel espace.

Solidarité

L'Aide à Domicile en Milieu Rural : point sur l'activité

L'ADMR est le premier opérateur français associatif au service des personnes.

Cette association, présente sur les 8 communes du canton de Saint Genest Malifaux, vient en aide aux personnes âgées, accidentées ou handicapées et aux familles qui traversent des difficultés liées à des évènements de la vie (grossesse, naissance, surcroit de travail, maladie etc…) par le biais de ;

- ménage
- portage de repas
- téléassistance Filien pour les personnes âgées (21 personnes en sont bénéficiaires soit le double de l'an dernier)
- accompagnement de personnes,
- garde d'enfants à domicile (service en hausse : 7 familles aidées)

- soins à domicile par le biais du SSIAD : service de soins infirmiers à domicile.

Le service « Famille, Personnes Agées/ Handicapées et Portage de repas »

Cette année, 10.691 heures d'intervention ont été effectuées auprès des personnes soit 118 clients et 6.121 portages de repas soit 48 clients entre Marlhes et Saint Genest. Ces repas sont élaborés dans les maisons de retraite et livrés à domicile par deux salariées de l'association. Le nombre de repas livrés sur Marlhes a considérablement augmenté cette année.

C'est une association créatrice d'emplois puisqu'elle emploie 14 salariés (à temps partiel) ce qui représente 7,8 emplois temps plein.

Elle fonctionne grâce à 15 bénévoles qui vont faire les demandes de prise en charge chez les familles ou personnes à aider.

D'autres bénévoles s'occupent plus particulièrement de la trésorerie, du secrétariat de l'association, de la tenue occasionnelle des permanences à Saint-Genest Malifaux, du planning des salariés en lien avec la secrétaire.

Une coordinatrice de secteur, salariée de la fédération ADMR partage son temps entre les 3 associations du Pilat : Bourg Argental, Saint Genest Malifaux et Pélussin et apporte son aide professionnelle aux bénévoles.

Depuis octobre 2013, le local est installé à la maison des Services au 9 place Maréchal Foch à Saint Genest-Malifaux. Numéro de téléphone : 04.77.51.21.49. La secrétaire vous orientera vers la personne bénévole du village (pour Tarentaise, il s'agit de Claudette Michel) pour établir votre dossier de prise en charge.

Le service de soins infirmiers à domicile

Le SSIAD a un agrément pour 15 places personnes âgées sur le canton. Il est constitué :

D'une infirmière coordinatrice qui organise, planifie les interventions de l'équipe soignante, coordonne l'action avec le service d'aide à domicile.

De quatre aides soignantes qui assurent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice les soins d'hygiène générale et l'aide nécessaire à l'accompagnement à des actes essentiels de la vie. Elles apportent aussi un soutien relationnel et favorise l'autonomie du patient et son contact avec l'extérieur.

Le service fonctionne avec une prescription médicale du médecin.

Après avoir pris connaissance du dossier, l'infirmière coordinatrice du SSIAD rend visite, évalue les besoins, met en place le plan d'aide si celui-ci est accepté.

Zoom commerce

Des nouvelles du « Vieux Frêne »

En ce début d'année 2015, Grégory Blachon vous présente ses meilleurs vœux.

Le Bar Restaurant «Le Vieux Frêne » continue à ouvrir ses portes tous les jours, (sauf le mercredi en hiver) et propose ses services en restauration (sur place ou à emporter), la vente du Journal La Tribune, Le Progrès, le dépôt de pain (sur réservation, en provenance de la boulangerie du Moulin du Portail rouge) et le dépôt de gaz.

Au restaurant, des plats traditionnels sont au menu, avec la Tartiflette, la Saucisse / Sarasson, le Gratin d'Automne….

Heureux de vous recevoir, le patron organise également périodiquement des animations, telles que le karaoké, des soirées concerts acoustique ou plus rock'n roll, en fonction des saisons…

L'envie qui l'anime est de continuer à faire vivre dans notre village, un espace ouvert où chacun, du sportif au retraité, de la mère au foyer à l'habitant saisonnier, puisse trouver un lieu d'échanges convivial.

Pour tous renseignements : Le Vieux Frêne 04 77 20 42 01 / 06 47 43 43 87. Si vous souhaitez être avisé des animations, n'hésitez pas à envoyer votre nom par sms, qui sera rajouté à sa liste de diffusion téléphonique.

Le marchand ambulant de pizza, "Tonton Riccardi" , vous propose ses spécialités tous les samedis de 17h30 à 21h.

« Nous souhaitons une belle année de travail aux artisans de la commune, aux commerçants du samedi et du dimanche »

Inauguration

Sentier des Planètes « John Couch

Vendredi 12 septembre, sous un radieux soleil d'été, une cinquantaine de marcheurs se sont retrouvés place de la mairie en début d'après-midi.

Se trouvaient là, outre les amateurs de sentiers du Parc et ceux de l'observation des planètes, un grand nombre de personnes curieuses de découvrir ce nouveau sentier dont il faut souligner qu'il n'y en a pas d'autre en France, mis à part celui mis en place en 2009 en Haute-Garonne.

Un sentier inédit dans la région

Les marcheurs furent largement récompensés de leurs efforts, cette marche ayant été brillamment commentée par un animateur du club d'astronomie de la Maison pour tous de Saint-Chamond : ce fut vraiment passionnant. Daniel Blanc, l'ancien adjoint au maire qui a été à l'origine de la création de ce sentier, était lui aussi présent à la tête de ce groupe sympathique de marcheurs émerveillés par toutes les découvertes faites en chemin, allant de la qualité de réalisation des planètes à la richesse des panneaux explicatifs, sans oublier les roches du Pilat mises en valeur à chacune des étapes.

À l'arrivée, le ruban tricolore fut symboliquement coupé par madame ESTELLÉ, maire de la commune, en compagnie de monsieur HEYRAUD, président de la CCMP (communauté de communes des Monts du Pilat) et de monsieur Ghaouti HANSALI, chercheur au centre de recherche astronomique de Lyon et parrain du sentier «John Couch Adams»

Pour se promener en famille

Un buffet réunissait ensuite dans une ambiance fort sympathique les officiels, les marcheurs et une partie des habitants de Tarentaise, heureux de voir leur village ainsi mis à l'honneur.

Après ce temps de convivialité apprécié de tous, une vingtaine de courageux se rendirent à la Madone pour observer, dans la nuit les étoiles en profitant des conseils avisés des animateurs de la Maison pour tous de Saint-Chamond.

Hélas, les nuages masquèrent un temps l'observation, mais ceux qui eurent la bonne idée de persévérer furent récompensés.

Le sentier des Planètes : une belle promenade de deux heures à réaliser en famille et à faire connaître autour de vous.

Ghaouti HANSALI, Maître de conférences à l'ENISE et chercheur Associé au CRAL témoigne.

« Ce qui a le plus surpris les planétologues lorsque les premières sondes ont commencé à explorer notre système solaire dans les années 70, c'est l'extraordinaire diversité des planètes et satellites que nous avons observés : solides et gazeuses, brulantes et glacées avec des volcans géants ou des lacs de méthane…

Et tout cela dans un unique petit système, un microscopique îlot dans notre galaxie, la voie lactée, qui ne contient pas moins de 200 à 400 milliards d'Etoiles (dernier recensement de la sonde Kepler) avec aux dernières estimations plus de 300 milliards de planètes rien que dans notre galaxie !

De quoi réellement donner le vertige…

Mettre à disposition du plus grand nombre un petit échantillon de ces connaissances, telle a été l'ambition du premier sentier des planètes de la Loire à Tarentaise.

C'est un parcours d'un peu moins de 5 km en accès libre à pied ou à vélo au cours duquel le randonneur « croise » les différentes planètes du système solaire représentées par des maquettes et expliquées par des panneaux.

Les planètes sont réparties sur le parcours de telle manière que les distances orbitales (planètes-soleil) soient toutes à la même échelle ce qui permet au randonneur de bien appréhender les distances relatives des planètes.

Les plus petites sont fabriquées en plastique dur. Leur grosseur est également proportionnelle : Mercure mesure 3,5 cm de diamètre, quand Jupiter en fait 1,10 mètre et le soleil dix fois plus.

Sur le parcours, on rencontrera aussi des astéroïdes, des planètes naines et des comètes.

Autre originalité du parcours, les supports des planètes sont formés de pierres de la région du Pilat choisies avec l'aide d'un géologue de l'Ecole des Mines de Saint Etienne.

C'est donc à une balade ludique et pleine d'enseignements à laquelle est convié le promeneur, une visite du système solaire sans quitter notre bon «plancher des vaches »…

Parc Naturel du Pilat

La Maison du Parc du Pilat

Donner à voir pour donner envie d'aller voir !

Après plus d'une année de travaux, la Maison du Parc du Pilat « nouvelle formule » invite les Pilatois à découvrir ses nouveaux espaces.

Le Pilat sous toutes ses formes : la biodiversité, les paysages, mais aussi et surtout ses hommes et ses femmes aux savoir-faire uniques qui font vivre ce territoire sont présentés à travers des films, des odeurs, des sons, des jeux multimédias, … Le lien entre la richesse du Pilat et ses enjeux d'avenir est ainsi présenté en référence au le projet de développement porté par le Parc naturel régional du Pilat.

L'exposition permanente et les films sont complétés d'un jardin qui invite à la flânerie.

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable inauguré en octobre propose lui des informations et des présentations *in situ* de solutions techniques pour les personnes projetant de construire ou de rénover.

La nouvelle Maison du Parc est conçue pour être accessible à toute personne porteuse d'un handicap, qu'il soit moteur, mental, auditif ou visuel. Pour le faire savoir, le Parc du Pilat a fait la demande de labellisation « tourisme et handicap ».

L'ensemble de ces travaux et aménagements a bénéficié des financements de la Région Rhône-Alpes, du Programme européen LEADER Pilat, du Conseil général de la Loire, des fondations GRT Gaz et VEOLIA, ainsi que du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale.

L'accueil touristique et l'espace de découverte de la Maison du Parc conservent leurs horaires d'ouverture habituels.

- jusqu'au 11 novembre, tous les jours de 9h30-12h30 et 14h-18h (18h30 le WE et jours fériés) Fermé le lundi matin, le mardi matin et le vendredi matin.

- du 11 novembre à Pâques : En semaine, de 10h à 12h30 et de 14 à 18h (17h le vendredi), fermé lundi, mardi et vendredi matin, ouvert le samedi matin de 9h30 à 12h30.

Les viticulteurs du Pilat prennent soin des auxiliaires de culture

Certains domaines de grands crus expérimentent la lutte intégrée en viticulture avec le Parc du Pilat et la chambre d'agriculture du Rhône.

Il s'agit de favoriser la présence des prédateurs d'insectes qui parasitent les vignes et compromettent la récolte. Le travail porte aussi sur le choix des produits phytosanitaires utilisés, les doses appliquées ou les périodes d'épandage mais également sur le maintien des éléments favorables à la biodiversité, comme les talus, murets, bandes enherbées, haies, …

L'objectif est notamment de favoriser la présence de la Pulsatile rouge, typique des milieux rocheux du Pilat ou l'habitat du Hibou Grand duc qui n'ont pas de liens directs avec les vignes, mais fréquentent les milieux adjacents.

Un grand cru obtenu dans le respect de la biodiversité est un argument de plus pour inspirer une nouvelle offre touristique dans le cadre du label « Vignoble et Découvertes » récemment développé sur le terroir viticole du Pilat.

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable

Installé dans l'ancienne maison de gardien de la Maison du Parc du Pilat, le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable a bénéficié d'une réhabilitation intégrant les principes d'un éco-habitat dans sa structure.

Des exemples de réhabilitation écologique sont expliqués, tels que la mise en œuvre d'isolants naturels ou des installations bioclimatiques comme le mur Trombe - un chauffage solaire du bâtiment intégré derrière une fausse fenêtre.

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable c'est aussi une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent construire, rénover et même pour les maires ayant un projet d'aménagement.

Ce centre est ouvert au public :

- de 8h30 à 12h30
- de 13h30 à 17h30 en semaine et le week-end aux mêmes horaires de l'accueil touristique.

Quand des chevaux aident à restaurer le paysage …

L'élimination des lignes électriques aériennes dans le Pilat continue.

En 2014, un important chantier d'enfouissement a été conduit au col de l'Oeillon notamment, pour faire face aux aléas climatiques.

Pour ce chantier, sur les conseils du Parc du Pialt ERDF a déposé les poteaux usagers via un débardage avec des chevaux plutôt que par hélicoptère.

Le cheval respecte les sols fragiles et travaille sans bruit de moteur, ni pollution : des avantages importants pour le site des crêts du Pilat, concerné par Natura 2000 et bientôt une reconnaissance nationale de classement pour ses valeurs esthétiques, historiques et pittoresques.

Signature du contrat de rivière Furan

Après un important travail de concertation et la réalisation d'études complémentaires, le deuxième contrat de rivière Furan et affluents a été signé le 2 octobre dernier.

Ce contrat d'un montant d'environ 33.7 millions d'euros, toutes maitrises d'ouvrages confondues, se déroulera sur 5 ans et verra la réalisation de 101 actions. Ces actions sont financées à hauteur d'environ 50% par l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Rhône-Alpes et le Conseil général de la Loire.

Il comprend 3 volets :

- Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages de l'eau. Ce volet contient des actions visant à diminuer les pollutions d'origine domestique, agricole, industriel et par les produits phytosanitaires. Au total ce sont 33 opérations qui seront réalisées pour un montant de 8.6 millions d'euros
- Connaître, préserver, restaurer, maitriser et valoriser les cours d'eau. Ce volet comprend notamment les travaux à vocation hydraulique, les aménagements écologiques et paysagers, la mise en valeur des cours d'eau…54 opérations sont prévues pour un montant de 23.5 millions d'euros
- Assurer une gestion pérenne des cours d'eau. Ce volet contient les outils de communication et d'animation du contrat de rivière, ainsi que les études-bilans. 14 opérations sont inscrites dans ce volet pour un montant de 1.6 Millions d'euros.

Ce contrat permettra de continuer à améliorer globalement la qualité de nos cours d'eau, de mieux gérer les inondations, de restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques.

Environnement

Que faire en cas de fuite d'eau ?

Quelles sont les dispositions à prendre ?
Qui est responsable ?

Avant de répondre à la question posée dans le titre, il convient de bien comprendre qui est responsable de quoi dans ce domaine et, par conséquent, de rappeler ce qui figure dans le règlement municipal d'alimentation en eau potable.

Selon ce règlement, **l'abonné a la responsabilité** de toute la partie privée de son branchement, autrement dit **de son robinet avant compteur et de tout ce qui se trouve après ce robinet.**

Que faire si la fuite se produit sur la partie de la canalisation située avant le robinet avant compteur ?

Dans le cas où une fuite se produit dans la partie du branchement qui n'est pas sous sa responsabilité, c'est-à-dire sur la partie de la canalisation située avant le robinet avant compteur, l'abonné est invité à en **informer la mairie par téléphone** (04 77 20 40 98) afin que le nécessaire puisse être fait, quitte le cas échéant à se contenter de laisser un message sur le répondeur si la fuite est peu importante.

En revanche, **si la fuite est importante**, et **si la mairie ne répond pas**, mais **seulement dans ce cas-là**, l'abonné alertera les élus en composant le 06 40 94 05 20 (laisser un message en cas de non-réponse avec un numéro de téléphone pour être joint).

Que faire dans le cas où la fuite concerne le compteur ou ce qui le suit ?

L'abonné doit **fermer son robinet avant compteur et faire effectuer** par un plombier les réparations nécessaires.

L'abonné a bien entendu également la possibilité d'effectuer lui-même la réparation. Mais, dans ce cas, il ne pourra pas bénéficier d'un éventuel écrêtement de la facture d'eau si la consommation de l'année est supérieure au double de la moyenne des trois années précédentes.

Pour qu'un abonné puisse obtenir un écrêtement, deux conditions sont strictement indispensables :

- la fuite ne doit pas avoir été causée par des appareils ménagers ou des équipements sanitaires ou de chauffage ;

- l'abonné doit avoir transmis à la commune dans le délai d'un mois à compter de la découverte de la fuite une attestation délivrée par une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations et précisant la localisation de la fuite et la date de la réparation).

Mais que faire si la fuite se produit à la jonction entre la canalisation d'amenée et le robinet avant compteur ou si ce robinet est grippé ?

Il convient dans ce cas de contacter votre plombier pour qu'il prenne rendez-vous avec l'employé municipal. Ce dernier se rendra ensuite sur place au moment convenu pour fermer puis rouvrir la bouche à clé située sur la voie publique, de sorte que la réparation puisse s'effectuer correctement.

Il est à noter que, de façon générale et sauf cas tout à fait particulier, **seul l'employé municipal est autorisé à manœuvrer les bouches à clé** et que la possession des outils nécessaires n'autorise pas d'autres personnes à le faire.

Echos des aînés

Démarrage d'un temps de rendez-vous pour les personnes à la retraite… et les autres.

Mi-octobre, toutes les personnes qui comptent plus de 60 printemps ont été invitées par la commission « lien social »' à une rencontre en salle polyvalente. Une vingtaine de personnes ont répondu présent, plusieurs d'entre elles ayant demandé à être excusées. Cela a été l'occasion de faire connaissance avec des personnes arrivées depuis quelque temps pourtant dans notre village.

L'objectif de cette rencontre était d'entendre ce que chacun souhaitait pour vivre un peu mieux ensemble à Tarentaise, ce qui était attendu par beaucoup. Un certain nombre de propositions ont été faites ; échanges de savoir-faire en jardinage, bricolage par exemple, mais aussi sorties avec covoiturage pour aller voir des films, faire des excursions ou découvrir la faune et la flore, tournois de jeux avec les enfants de l'école, jeux de cartes, randonnées, etc.

À ce jour, tous les mardis, une quinzaine de personnes se retrouvent dès 14h15 dans la salle du haut de la mairie pour jouer aux cartes, plus précisément à la coinche, et quelques-uns vont marcher, guidés par Jean Marie qui a plus d'un itinéraire dans son sac.

Aux retours, joueurs et marcheurs se retrouvent pour partager une boisson tous ensemble.

Dans quelque temps, un bilan sera fait avec quelques participants pour voir comment organiser la suite : mise en place d'une association et répartition des tâches, et sans doute programmation de quelques propositions comme visites de musées, sorties, etc.

Un grand merci à tous ceux qui font le maximum pour que ce projet prenne vie, et qu'il fasse bon vieillir ensemble à Tarentaise. Toutes les personnes disponibles le mardi après-midi peuvent participer à ce rendez- vous.

Repas des retraités.

Mi décembre, suite à l'invitation mise dans toutes les boîtes aux lettres pour participer à la première des vœux de la Municipalité, les habitants de Tarentaise sont venus nombreux.

Après le discours de Mme le Maire entourée de son conseil, un diaporama retraçant les événements et réalisations de notre village a été projeté. Bien entendu, compte tenu de la tragique actualité, une minute de silence a préalablement été respectée en mémoire des victimes des tueries en région parisienne.

Une place particulière a été faite aux nouveaux habitants qui représentent douze foyers, et chacun a été heureux de faire leur connaissance et d'échanger avec eux.

Les participants se sont volontiers attardés autour de l'apéritif qui a suivi, convivial et fort copieux, échangeant des vœux et des nouvelles : on a senti que chacun était heureux de ce temps d'échanges, les occasions le reste du temps n'étant pas si nombreuses.

La journée s'est poursuivie par le repas des retraités, ouvert cette année aux moins de 65 ans sous réserve d'une participation financière de leur part.

Les membres du CCAS et un bon nombre d'élus, à pied d'œuvre depuis le matin pour préparer la salle, se sont joints aux convives tout en servant le repas préparé par le restaurant « Le Vieux Frêne ».

Ce fut un bon moment d'amitié auquel hélas plusieurs malades, pour qui nous avons eu une pensée, n'ont pu participer.

Au moment du dessert, Jeannot Poncet ne s'est pas trop fait prier pour aller chercher son accordéon : ainsi les danseurs ont pu apprécier de pouvoir faire une petite valse. La nuit tombée n'a pas empêché les acharnés des cartes à jouer de taper le carton jusqu'au dernier moment.

Il reste toutefois pour l'avenir à décider quelques jeunes retraités qui n'étaient pas présents cette année à participer à ce sympathique rendez vous annuel. Mais nous n'en doutons pas, ils seront des nôtres pour 2016.

Merci à chacun de sa participation, et à l'année prochaine !

Cérémonie du 11 novembre

Par un temps de saison, sombre et frais, un public fidèle et nombreux est venu entourer l'équipe municipale pour rendre hommage à la mémoire de ceux qui de 1914 à 1918 sont morts pour que notre pays reste libre.

L'ensemble musical de Planfoy était là pour les hymnes officiels et plus tard dans la salle dans un répertoire plus détendu.

On peut saluer la fidèle présence de ceux qui chaque année viennent honorer le sacrifice des disparus de notre village et aussi de tant d'autres, chaque village de France ayant, comme le rappelait notre maire dans son discours, son monument où figurent les noms de ses enfants trop tôt disparus.

Un appel à la paix

Sans doute serait-il important d'amener progressivement les plus jeunes générations à participer à ce rendez-vous qui est aussi un appel à la paix entre les peuples.

Chaque année, les anciens combattants de l'association de la Valla-en-Gier sont fidèlement présents et viennent en nombre renforcer le public des Tarentaisous.

Des lettres de poilus

Après le discours officiel, madame le Maire a invité chacun à se rendre à la salle polyvalente.

Après quelques airs magnifiquement interprétés par l'ensemble musical de Planfoy qui s'étoffe chaque année de nouveaux jeunes membres, madame le Maire a prononcé un discours de sa plume, très personnalisé.

Michèle Peyron et Marie-Sylvie Adreani ont ensuite lu des lettres de poilus, qui ont prolongé un moment fort d'émotion : l'initiative a été largement saluée.

Monsieur Jean Veyre s'est vu remettre la médaille du mérite de l'ACUF (association des combattants de l'Union française), monsieur Roger Blachon se voyant remettre la cravate de l'ACUF pour services rendus.

L'ensemble des personnes présentes s'est ensuite approché avec plaisir des tables où le verre de l'amitié avait été préparé par la nouvelle équipe du CCAS (Annie, Marie Laure, Michelet Séverine) et quelques élus.

Ce rendez-vous du 11 novembre est aussi un bon moment de convivialité, permettant d'échanger des nouvelles et de revoir des visages venus pour l'occasion.

état civil 2014

Naissances

Livio MICHEL, le 26 février
Enola MOURIER, le 12 juin
Siméon PETIOT, le 26 septembre
Maé HOSPITAL, le 12 décembre

Décès

Daniel BOUDEREAUX, le 13 mars
Robert SOUCHON, le 3 avril
Marthe ROUCHOUZE, le 16 avril
Huguette TERRY, le 31 mai
Andrée CHABRY, le 27 octobre
Jean CROZET, le 7 décembre

Mariages

Patrice BOULLOUD et Fanny COLOMB-DUMONT, le 16 août
Pierre MAUCHAND et Karine LACHENAL-CHEVALLET, le 27 octobre

OUVERTURE DES SERVICES DE LA MAIRIE
Les mardi, mercredi, vendredi de 14h à 16h - samedi de 9h à 11h30 -Tél. 04 77 20 40 98

Sports & loisirs

Un élu découvre la chasse

Invité à me présenter dès l'aube - disons que c'était plutôt au lever du soleil - je me rends à la « salle des chasseurs » pour découvrir cette activité si souvent décriée dont il semble bien pourtant que ce soit le deuxième sport en France après le football.

Nous sommes cinq novices à nous être déplacés en cette journée ouverte à tous.

Après un accueil sympathique avec café et croissants offerts par l'association de chasse (ACCA) de notre commune, nous partons chacun avec un groupe de chasseurs. Personnellement, moi qui arpente pourtant régulièrement nos sentiers toute l'année, la traversée de terrains agricoles me fait découvrir de nouveaux paysages.

André BLACHON, le président de l'association, m'explique comment la chasse est gérée et me donne des informations concernant la complexité des règles à appliquer ainsi que les risques et les dangers de ce sport.

Après avoir pu admirer plusieurs espèces de gibier et profiter d'une belle randonnée à travers champs et forêts, nous rentrons au village où nous sommes invités à boire le verre de l'amitié.

Après avoir reçu des cadeaux et un questionnaire à remplir, nous sommes invités à participer à une prochaine battue. Inutile de préciser que tout cela se passe dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

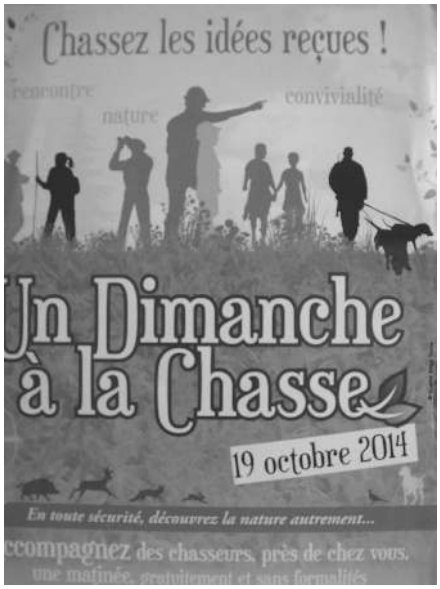

Alors, halte aux préjugés et autres idées reçues ! Et si vous voulez vous faire votre propre idée, pourquoi ne pas faire comme moi cette année et participer à un prochain « dimanche à la chasse » ? Je suis sûr que les chasseurs de Tarentaise seront ravis de vous accueillir.

Montée des Soleils d'Automne

Le dimanche 19 octobre 2014, C'est sous un soleil radieux que les 250 cyclistes de tous âges sont arrivés au ravitaillement de Tarentaise.

Sous la houlette de Michel PEYRON, trésorier de l'association « les Bonheurs d'Exbrayat », élus et habitants avaient préparé un ravitaillement copieux avec le délicieux vin chaud très demandé par les coureurs.

Pierre David Moine a également fait la course aux cotés de Gaël PERDRIAU, maire de Saint Etienne lui présentant ainsi tous les avantages de notre commune.

L'élue en charge des Sports à la mairie de Saint Etienne, Madame MASSON a remercié chaleureusement Madame Le Maire et son équipe pour son accueil et nous a donné rendez-vous à l'année prochaine.

Expo-vente

L'organisation de l'exposition-vente « livres adultes et livres jeunesse » en collaboration avec la librairie FORUM (130 documents : documentaires, romans de la rentrée littéraire, de terroir, romans policiers, etc.) et la librairie des CROQUELINOTTES (330 documents : albums pour enfants, romans pour enfants et jeunes, BD, mangas, documentaires, etc.) s'est déroulée du 6 au 8 novembre avec l'accueil des classes le vendredi après-midi par Marie-Odile FAURE et Nicole NEEL avec présentation des livres jeunesse et lectures et l'accueil du public du vendredi soir au dimanche 16 heures.

Un pourcentage sur les ventes réalisées permet à la bibliothèque l'achat de livres dans les deux librairies en plus des acquisitions faites par l'équipe grâce au budget annuel de 500 € alloué par la Mairie**.**

Venez découvrir toutes les nouveautés aux horaires de la bibliothèque, les mercredis de 16 heures à 18 heures et les samedis de 10 heures à 12 heures.

La bibliothèque tient par ailleurs à remercier M. BARBE et M. TERRY pour leurs dons de livres au cours de cette année 2014.

Sports & loisirs

Association Jeux

Depuis septembre déjà notre association rassemble quelques joueurs (initiés et "débutants") les derniers vendredis de chaque mois à partir de 20h, salle de la mairie. Réservé essentiellement aux adultes (ou aux enfants de plus de 10 ans habitués à jouer), on découvre chaque fois de nouveaux jeux qu'on prend plaisir à re-tester la fois suivante... (tarif : 2 euros la soirée, ou, adhésion annuelle : 15 euros par personne, et à partir de 44 euros pour une famille).

Afin de diversifier notre public et surtout partager notre passion à jouer aux jeux de société, nous souhaitons mettre en place un temps d'accueil réservé aux plus jeunes et à leurs parents, grand-parents, nounou ou autre. L'idée est de permettre aux enfants (à partir de 2 ans et demi / 3 ans jusqu'à 10 ans maxi) de découvrir et s'initier aux jeux, de s'amuser avec les autres et surtout partager un moment privilégié avec leur accompagnateur...

Nous essayons donc sa mise en place pour cette fin d'année scolaire (de début janvier à début juillet) selon les modalités :

- Rendez-vous **tous les premiers mercredis du mois** (soit les 7/01, 4/02, 1/04, 6/05, 3/06, 1/07) de 16h30 à 17h30/18h salle de la mairie.

- 1,50 € la séance ou une adhésion de 7 € pour les 7 séances (prix PAR ENFANT, gratuit pour l'adulte).

- Lecture et signature obligatoire du règlement intérieur.

- Présence obligatoire d'un accompagnateur pour 1, 2 ou 3 enfants maxi. Ne seront acceptés seuls que les enfants ayant reçu notre accord (étude au cas par cas selon les demandes formulées)

Nous demandons à toutes les personnes intéressées de nous envoyer un mail à :

tarentaise.jeux@gmail.com

Nous pourrons alors vous transmettre toutes les informations sur le déroulement des séances ainsi que le règlement intérieur, répondre à vos questions (n'hésitez pas), rappeler les dates des après-midis jeux quelques jours avant…

Cela nous permettra surtout d'organiser au mieux les séances, ou de prévenir en cas de modification exceptionnelle.

En espérant que cela fonctionne... Merci pour votre soutien.

Note : Nous profitons également de ce message pour vous informer que nous récupérons tous les jeux de société dont vous n'avez plus usage, que vous souhaitez donner ou vendre à petit prix.

Sports & loisirs

Nouvelles du COT (Club Omnisport de Tarentaise)

Notre Assemblée Générale de début de saison a vu le passage de témoin de 3 membres importants du bureau.

En effet, Sylvie Souteyrat, Xavier Delaigue et Bernard Bonnier ont décidé de prendre un peu de repos ou de passer à autre chose après des années d'investissement au sein de notre club.

On ne peut que les remercier pour l'énergie et le temps passé à faire vivre le COT.

Les membres du bureau se sont organisés pour reprendre le flambeau.

En cette fin de premier trimestre, le cycle VTT s'est terminé, et nous attendons la neige avec impatience.

La présence assidue de la cinquantaine d'enfants de 5 à 14 ans chaque samedi, nous montre que le fonctionnement convient bien aux enfants et aux familles.

Un grand merci aux parents qui accompagnent les groupes…

La Gym adulte du samedi matin a dû s'arrêter mais le cours de semaine continue. Il a lieu le mardi soir avec une prof diplômée d'état et rassemble une vingtaine de licenciés.

Le club compte au total 130 adhérents en ce début de saison.

Le 10 octobre dernier, le COT accueillait à la salle de la mairie de Tarentaise, la remise des prix du Challenge du Haut Pilat, Challenge qui récompense la fidélité des participants aux épreuves de Trail se déroulant dans le Parc Naturel Régional (Saint Genest Malifaux/Le Bessat /Tarentaise/ Veranne/Saint Régis du Coin)

A cette occasion le COT a remis un chèque de 400 € à l'association Handicap Évasion qu'il parraine lors du Trail.

Un bon nombre de coureurs et des membres d'Handicap Évasion étaient présents pour passer un bon moment de convivialité.

Le partenariat avec Handicap Evasion sera reconduit l'an prochain et le challenge du Pilat accueillera un nouveau venu (Trail de Saint Sauveur en Rue).

Toutes les infos à propos du COT sont disponibles sur le site internet suivante :

http://www.cot-tarentaise.fr/

De nombreuses personnes du village nous aident, nous les remercions ici.

N'hésitez pas à nous rejoindre encore cette année…

Notez la nouvelle adresse mail :
cotarentaise@gmail.com

Bonne Année Sportive à tous
Le bureau du COT

Nouveau bureau

Marc Perrot (président)

Sandrine Fauvet (secrétaire)

Patrick André (trésorier)

Karine Martin, Nadège Ravel, Charlotte André, José Michel et Vincent Lecoeuche complètent le bureau de la saison 2014/2015.

À vos agendas 2015

JANVIER

25 janvier. Loto de 13h à 20h (TAD)
30 janvier. Don du sang de 16h à 19h - Mairie de Saint-Genest Malifaux. Se munir d'une pièce d'identité. Ne pas être à jeun.

FÉVRIER

3 février. Les mardis des retraités à 18h00, bilan et projets, salle de la mairie

6 février. Karaoké à 19h au Vieux Frêne

6 février. Vente de pizzas (APE)

27 février. Carnaval (APE)

MARS

du 11 au 22 mars. Festival des Planches sur le plateau (musique, danse, contes, lectures, cinéma, chorales, prix littéraire jeunesse) avec pour thème le Portugal.

12 mars. Arrivée du Paris Nice à la Croix de Chaubouret

13 mars. Inauguration du festival des Planches sur le Plateau à 19h à la salle communale

22 mars. Assemblée Générale de l'ACCUF salle polyvalente de la Valla en Gier

22 mars et dimanche 29 mars. Élections départementales.

AVRIL

10 avril. Vente de pizzas (APE)

MAI

24 mai. Trail de Tarentaise (COT)

29 mai. Ventes de fleurs de 16h30 à 19h, le 30 mai de 9h à 12 (APE)

JUIN

14 juin. Tarentaisienne Rando VTT/cyclo **(COT)**

***BREF INFOS* n° 44 - Janvier 2015**

Directeur de publication Evelyne ESTELLE ▪ **Comité de rédaction :** Pierre-David MOINE, Louis BESSON, Patrice BOULLOUD, Michèle PEYRON, Marie-Sylvie ADRÉANI, Jean Louis DURSAPT ▪ **Photos** : Antoine ADRÉANI, Jean-Louis DURSAPT
Tirages 300 exemplaires - **Impression** : Imprimerie Copyspace